

1970

Lettre du Père Pascal Campana au Docteur Fernando Pedroso — (6-XI-1892)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol4>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1970). Lettre du Père Pascal Campana au Docteur Fernando Pedroso. In *Angola: 1890-1903*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1892 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola: 1890-1903 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DU PÈRE PASCAL CAMPANA
AU DOCTEUR FERNANDO PEDROSO

(6-XI-1892)

SOMMAIRE — *Exemption des droits douaniers pour les Missions du Congo Portugais. — Opposition faite à la Mission.*

Bordeaux, le 6 Novembre 1892

Cher Monsieur Pedroso

Comme il y a des difficultés pour traverser l'Espagne, nous préférons nous embarquer le 10 de ce mois à Bordeaux, directement pour Lândana ⁽¹⁾.

Le Révérend Père Barillec vous dira combien nous comptons sur les bonnes démarches que vous faites à Lisbonne dans le but d'obtenir pour nos Missions du Bas-Congo, Lândana, Cabinda, etc., l'importante exemption des droits d'entrée qui deviennent si onéreux pour nos stations en territoire portugais. Avec de telles mesures prises par le Gouvernement ⁽²⁾ il nous sera impossible de marcher, et pourtant, la bonne entente qui doit toujours exister entre les deux Juridictions dans le Congo portugais, mérite que l'on s'occupe de cette question d'une manière toute particulière.

(1) Cfr. lettre de F. Pedroso au R. P. Barillec du 18-XI-1892.

(2) Les droits douaniers sont une loi *générale* dont les missions pouvaient et ont été exemptes par *faveur*. Il n'y a pas de mesures d'exception, véxatoires, contre les missions.

J'ai cru devoir soulever encore une fois la question de Juridiction, mais Rome de son côté constatant avec peine que ces nouvelles mesures véxatoires de la part du Gouvernement sont tout-à-fait opposées à un accord qui permettrait cependant à notre Mission du Bas-Congo de faire valoir des services par elle signalés dans les Colonies de la Province d'Angola ⁽³⁾. Je le répète, dans l'état actuel des choses, il est moralement impossible de développer l'élément portugais dans la dite Juridiction du Bas-Congo, à Lândana particulièrement, où les oeuvres *foncièrement portugaises*, quoiqu'en disent nos ennemis de la Colonie, souffrent par les tracasseries de ces derniers une *quasi persécution*.

Nous espérons, cher Monsieur Pedroso, pouvoir réussir quand même; nous ne nous découragerons point, et tout en luttant nous sommes heureux de nous dévouer dans les colonies portugaises, sous le regard bienveillant de la Métropole, qui nous a rendu tant de bons services. Vous-même, vous ne tarderez pas à triompher de tous ces grands obstacles, pour la plus grande gloire de l'Eglise et de notre cher Portugal ⁽⁴⁾.

Je vous quitte en vous faisant mes adieux: je vous écrirai de Lândana, d'où j'aurai, je l'espère, à vous accuser réception

⁽³⁾C'est faire le chantage que d'attribuer l'échec de l'accord sur la Juridiction au Congo, aux soit-disant «mesures véxatoires» de la part du Gouvernement portugais. Il n'y a qu'une seule, vraie et unique raison: Rome, la Propagande, s'y opposait de toutes ses forces. Il a fallu l'énergie et la clairvoyance d'un Pie XII pour finir avec cette situation désastreuse, qui a paralysé la chrétienté d'Angola d'un demi-siècle.

⁽⁴⁾ En effet on ne saura jamais les services rendus, dans une lutte acharnée et de tous les jours, par le bon docteur Pedroso, aux missions Spiritaines d'Angola. Ce fervent laïque, sans peur et sans reproche, est bien le précurseur de plusieurs autres missionnaires du laïcat chrétien, auxquels la Congrégation du Saint-Esprit et ses Missions d'Angola doivent des services vraiment remarquables.

des bonnes nouvelles que vous nous y aurez fait parvenir avant peu.

Je vous souhaite donc une bonne santé et je prie Dieu de vous récompenser au centuple dans vos pénibles travaux de chaque jour.

Veillez agréer, cher Mr. Pedroso, l'expression de mes meilleurs sentiments et me croire toujours.

Votre bien dévoué Serviteur

s) *P. Campana*

AGCSSp — Portugal. — Copie.